

Le Petit Journal de Saint-Silvain juillet 2017



***M. SUREAU, notre plus ancien et fidèle électeur
Et nos quatre plus jeunes***

*Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde
23190 Saint-Silvain-Bellegarde
Tél. : 05 55 67 62 47 ; mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr*

*Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy,
Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand*

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Ce début d'année 2017 a été riche en évènements. Notre nouvelle Communauté de communes a élu son président et ses vice-présidents. Au niveau national, le Président de la République et les députés viennent de débiter leur mandat.

Cette année encore, nous n'avons pas été épargnés par la météo. Du froid et des faibles pluies ont rythmé notre début d'année et maintenant nous venons de subir une période caniculaire. Que de problèmes pour nos agriculteurs !

Les travaux d'installation de la fibre optique sont terminés et la montée en débit sera effective dans les prochains mois.

Malgré de nombreuses difficultés, les travaux de la place de l'église ont enfin débuté. La réfection du mur de soutènement de la terrasse du restaurant se fera dans les mois qui suivent ainsi que la fin de la place de la Mairie.

La réhabilitation des écoles du RPI Bellegarde – Saint-Silvain réalisée par la Com-com est maintenant terminée. Les élèves et leur maitresse peuvent travailler dans de meilleures conditions.

De nouvelles familles viennent d'arriver dans notre commune et au nom de la municipalité je leur souhaite la bienvenue.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bon et agréable été.

Alain BUJADOUX

Au Conseil Municipal

Le Conseil municipal a tenu quatre réunions durant le premier semestre 2017 : les 27 janvier, 17 mars, 8 avril et 9 juin. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

•La Nouvelle communauté de communes

M. Pierre DESARMENIEN, Maire de Rougnat, précédemment président de la Com-com d'Auzances-Bellegarde, a été élu président de la nouvelle Communauté de communes Chénérailles-Auzances-Bellegarde-Haut Pays Marchois. M. Alain BUJADOUX, Maire de Saint-Silvain, précédemment vice-président de la Com-com d'Auzances-Bellegarde, est un des dix vice-présidents ; il est chargé de l'assainissement.

« COMBRILLE EN MARCHE COMMUNAUTÉ » et « *Créer c'est dans notre nature !* » : c'est la proposition de nom et de devise retenue, pour la nouvelle com-com, par son conseil communautaire. Les 49 communes membres de la com-com doivent ratifier ce choix. Le Conseil municipal de Saint-Silvain s'est prononcé favorablement.

La Commune de Saint-Silvain sera représentée par son maire, M. Alain BUJADOUX (délégué titulaire), et par Mme Michèle ALOUCHY, conseillère municipale (déléguée adjointe), à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). En application du code général des impôts, cette commission est saisie des transferts de charges entre les anciennes com-com et la nouvelle ou, le cas échéant, entre les communes et la nouvelle com-com du fait des changements des périmètres de compétences respectives des communes et de la nouvelle intercommunalité.

• L'Aménagement du bourg

Le plan de financement a été complété avec l'attribution, par le préfet de région, d'une subvention de l'État au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL). Son montant de 41 846,46 € correspond à 30 % des 140 000 € HT de dépenses prévisionnelles. Trois autres subventions avaient déjà été obtenues : deux de l'État – une au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR, taux de 50 % pour le mur de soutènement et de 35 % pour le reste) et une autre, exceptionnelle, de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire du député de la Creuse - et la troisième du département (taux de 8,75 %).

a-La place de la Mairie

La première tranche de travaux est en cours d'achèvement. Il reste à corriger une malfaçon du pavement de la place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite (erreur de pente), à finir les emmarchements devant le portail sud de l'église, à mettre des chaînes entre les potelets métalliques destinés à tenir les véhicules à distance de la façade sud de l'église, et à poser une rambarde de protection devant l'entrée de l'école (entreprise Franck TABARD ; 1 250,80 € HT). En outre, deux grands vases Médicis en fonte vont être installés. Ils ont été acquis d'occasion (320 € grâce au don reçu, en 2016, de l'ex-association Saint-Silvain 2000 avec affectation à l'embellissement de la Commune.

Le principe d'une deuxième tranche de travaux a été retenu pour terminer le réaménagement de la place. Ce complément comportera notamment un pavement autour du

Monument aux Morts, ainsi que, au sud de celui-ci, un caniveau pavé symétrique du caniveau créé le long de la façade de l'église, et la réfection en enrobé du revêtement goudronné actuel de la place. Un accès des véhicules sera possible jusqu'à la porte sud du bâtiment de la Mairie (entrée commune à l'école et aux logements), pour un stationnement « minute ». Il sera le pendant de l'accès réservé, de l'autre côté du Monument aux Morts, aux véhicules de secours et à ceux des personnes à mobilité réduite.

b-La place de l'église et le mur de soutènement de la terrasse du presbytère

Les travaux prévus pour la place de l'église comprennent notamment la réfection du sol de la place, avec un revêtement en partie en pavés et en partie en enrobé. S'y ajoute la reconstruction du mur de soutènement de la terrasse du presbytère (actuel restaurant). Subdivisé en six lots, l'ensemble des travaux a fait l'objet d'une consultation d'entreprises lancée en novembre dernier. Le maître d'œuvre, le cabinet CADExperts d'Aubusson, a ensuite établi un rapport d'analyse des sept offres reçues. Celles-ci y ont été classées selon les critères de notation prévus par le règlement de la consultation (prix pour 50 %, valeur technique pour 30 %, délai d'exécution pour 20 %).

Sur la base de cette analyse, les lots ont été attribués respectivement à l'entreprise COLAS pour les lot n° 1 VRD-Enrobé (40 281,94 € TTC) et n° 4 Éclairage public (3 985,34 € TTC) et à l'entreprise POCHEBONNE pour les lots n° 2 Pavés (52 344,00 € TTC), n° 3 Murs (29 520,00 € TTC) et n° 6 Mobilier urbain (6 306,00 € TTC). Quant au lot n° 5 Rambarde, l'appel d'offres a été déclaré infructueux, aucun des modèles proposés n'ayant été jugé approprié. Le montant total des travaux correspondant aux cinq lots attribués s'élève à 110 364,40 € HT, soit 132 437,28 € TTC.

Le 27 février, dans le délai préalable à la notification des marchés, une des quatre entreprises candidates non retenues pour le lot n° 2 Pavés, la SARL LORETO, de Saint-Flour (Cantal), a contesté, devant le tribunal administratif de Limoges, l'attribution de ce lot à la SARL POCHEBONNE. Il en est résulté un report du démarrage et du calendrier de l'ensemble des travaux. Le 22 mars, le Maire a représenté la Commune à l'audience du tribunal, avec l'assistance d'un avocat du barreau de Limoges (honoraires pris en charge par l'assureur de la Commune, Groupama). Le 24 mars, le tribunal a rejeté la demande de la SARL LORETO, après avoir écarté les différents griefs invoqués contre la Commune, notamment le reproche de n'avoir pas suspecté une offre anormalement basse de la part de la SARL POCHEBONNE. La SARL LORETO ne s'est pas pourvue en cassation.

Conformément au nouveau calendrier retenu, l'entreprise COLAS a commencé, le 19 juin, les travaux de terrassement et de pose des canalisations et des bordures. Cette étape durera environ 15 jours. Ensuite, sur la partie de la place qui sera pavée, l'entreprise POCHEBONNE réalisera la fondation en béton et posera les pavés. Enfin, l'entreprise COLAS posera l'enrobé sur l'autre partie de la place et la descente vers la salle polyvalente. L'entreprise CORDIA de Guéret a été choisie, parmi les trois offres reçues, pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS), obligatoire pour les travaux de réfection de la place (coût : 1 035 € HT).

La reconstruction du mur du soutènement de l'ancien presbytère et les aménagements connexes seront réalisés dans un deuxième temps. Sur une suggestion de l'architecte des bâtiments de France, le plan de la reconstruction a été un peu modifié. Au lieu du mur continu initialement prévu entre l'escalier accolé au pignon nord du bâtiment de la Mairie et le chemin longeant la façade sud du bâtiment loué à Codechamp, un escalier sera inséré dans le mur, approximativement au droit du pignon nord du presbytère. Il donnera accès, depuis la place de l'église, au cheminement plat qui longera la base du mur sous la terrasse du presbytère.

•Les comptes 2016 de la Commune

Les comptes de la Commune comprennent un compte pour le budget principal et un autre pour le budget annexe de l'atelier loué à la société Codechamp. Ils sont tenus en double : les comptes de gestion par le comptable public (le chef de poste de la trésorerie d'Auzances), les comptes administratifs par l'ordonnateur (le Maire). Les comptes de gestion et les comptes administratifs doivent être identiques. En les approuvant, le Conseil municipal a constaté que tel a bien été le cas pour l'exercice 2016¹.

•Budget principal

	Fonctionnement (exécution 2016)		Investissement (exécution 2016)	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats 2015 reportés		78 554,13 €	43 792,97 €	
Opérations de l'exercice 2016	87 669,36 €	160 449,15 €	87 544,32 €	79 591,13 €
Totaux	87 669,36 €	239 003,28 €	131 337,29 €	79 591,13 €
Résultats à la clôture 2016		151 333,92 €	51 746,16 €	
Restes à réaliser au 31/12/2016			22 850,00 €	12 116,00 €
Totaux cumulés	87 669,36 €	239 003,28 €	74 596,16 €	12 116,00 €
Résultats définitifs		151 333,92 €	62 480,16 €	

. Les **recettes de fonctionnement** de 2016, soit 160 450 €, ont été à peu près égales à celles de 2015 (159 900 €). Les dotations, subventions et participations ont procuré 79 070 €, les impôts locaux 51 240 € et les autres produits de gestion courante 19 550 € (essentiellement les loyers des logements et le reversement du budget annexe) ;

. parmi les **dépenses de fonctionnement** de 2016 (87 670 €), les dépenses d'électricité ont nettement diminué (2 500 € en 2016 contre 5 230 € en 2015), les charges de personnel (34 950 € en 2016) sont restées stables (34 690 € en 2015), les indemnités du maire et des adjoints se sont élevées à 13 620 € et les intérêts des emprunts à 160 € ;

. les **dépenses d'investissement** ont un peu augmenté en 2016 (87 540 € - dont 38 780 € de travaux de voirie, 16 760 € pour la salle polyvalente et 6 930 € pour les statues de l'église - contre 76 380 € en 2015, soit + 14,6 %), mais beaucoup moins que prévu au budget 2016 (213 940 €) car les travaux d'aménagement des places de la mairie et de l'église ne seront, pour la plupart, déboursés qu'en 2017 ;

. les **recettes d'investissement** autres que l'autofinancement (excédent de fonctionnement capitalisé) ont sensiblement baissé en 2016 (- 16,4 %) : 27 600 € (4 710 € de compensation de TVA et 22 890 € de subventions) contre 33 020 € en 2015 (22 440 € de compensation de TVA et 10 580 € de subventions).

•Budget de l'atelier

	Fonctionnement (exécution 2016)		Investissement (Exécution 2016)	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats 2015 reportés		1 552,98 €		14 441,99 €
Opérations de l'exercice 2016	5 137,58 €	4 836,10 €	0,00 €	0,00 €
Totaux	5 137,58 €	6 389,08 €	0,00 €	14 441,99 €
Résultats à la clôture 2016		1 251,50 €		14 441,99 €
Restes à réaliser au 31/12/2016				
Totaux cumulés	5 137,58 €	6 389,08 €		
Résultats définitifs		1 251,50 €		

. Les **recettes de fonctionnement**, constituées essentiellement des loyers versés par la société Codechamp, se sont élevées à 4 840 €. Les **dépenses**, de fonctionnement uniquement, n'ont été que de 140 €. Compte tenu des 1 550 € de résultats reportés des exercices antérieurs, un reversement de 5 000 € au budget principal de la Commune a pu ainsi être effectué en 2016, laissant encore un résultat pour 2016 de 1 250 €.

¹ Un tableau détaillé des comptes communaux pour l'exercice 2016 est consultable sur le site internet municipal.

▪Affectation des résultats :

. **pour le budget principal**, 151 333,92 € de la section de fonctionnement de 2016 ont été reportés au budget de l'exercice 2017 (72 779,79 € de résultat 2016 et 78 554,13 € de résultats reportés des exercices antérieurs) ; à la section d'investissement, le report a été de - 51 746,16 € (-7 953,19 € de résultat 2016 et - 43 792,97 € de résultats reportés des exercices antérieurs) ;

. **pour le budget de l'atelier**, 1 251,50 € de la section de fonctionnement de 2016 ont été reportés au budget de l'exercice 2017 (- 301,48 € de résultat 2016 + 1 552,98 € de résultats reportés des exercices antérieurs) ; à la section d'investissement, le report a été de 14 441,99 € (0,00 € de résultat 2016 et 14 441,99 € de résultats reportés des exercices antérieurs).

•Le budget 2017 de la Commune

Les taux d'imposition communaux restent inchangés pour 2017, ce qui est le cas depuis 2009, année d'adhésion de la Commune à la Communauté de communes AUZANCES-BELLEGARDE :
taxe d'habitation : 5,63 % ; taxe foncier bâti : 6,75 % ; taxe foncier non bâti : 46,06 %.

a-Budget principal 2017²

Dépenses de fonctionnement 2017		Recettes de fonctionnement 2017	
Charges à caractère général :	72 500,00 €	Atténuations de charges :	1 500,00 €
Charges de personnel :	41 800,00 €	Produits des services :	3 870,00 €
Autres charges de gestion courante :	18 200,00 €	Impôts locaux :	47 969,00 €
Charges financières :	100,00 €	Dotations :	73 800,00 €
		Autres produits de gestion courante :	12 500,00 €
Virement à la section d'investissement :	100 193,00 €	Produits exceptionnels :	4 300,00 €
		Produits financiers :	0,24 €
		Résultat reporté de 2015 :	88 853,76 €
		Opérations d'ordre	0,00 €
Total dépenses de fonctionnement :	232 793,00 €	Total recettes de fonctionnement :	232 793,00 €

Hors report des exercices antérieurs, les **recettes de fonctionnement 2017** (143 940 €) diminuent de 5,5 % par rapport au budget 2016 (152 380 €). Outre par l'anticipation d'une diminution des dotations de l'État (- 3 600 €), cette réduction s'explique par le virement ponctuel en 2016 de 5 000 € d'excédents cumulés du budget annexe.

Hors virement à la section d'investissement (100 190 € contre 103 890 € au budget 2016), les **dépenses de fonctionnement 2017** (132 600 €) augmentent de 4,4 % par rapport au budget 2016 (127 050 €). En réalité, l'augmentation est sensiblement moindre, notamment en raison du report sur 2017 d'une facturation 2016 du SIVOM non encore reçue et d'un double compte de dépenses de personnel remboursées par la Communauté de communes.

Dépenses d'investissement 2017		Recettes d'investissement 2017	
Restes à réaliser 2016 :	22 850,00 €	Restes à réaliser 2016 :	12 116,00 €
Déficit d'investissement 2016 :	51 746,00 €	Excédent de fonctionnement 2015 capitalisé :	62 480,16 €
Opérations d'équipement :	170 790,00 €	Subventions d'équipement :	69 200,00 €
Op. 11 « Terrains » :	500,00 €	FACTVA :	10 397,00 €
Op. 12 « Achat de matériels »	4 500,00 €	Virement de la section de fonctionnement :	100 193,00 €
Op. 13 « Travaux de voirie »	40 000,00 €		
Op. 14. « Salle polyvalente »	2 000,00 €		
Op. 15 « Eglise »	0,00 €		
Op. 16 « Aménagement du bourg »	121 790,00 €		
Op. 17 « cimetière »	2 000,00 €		
Emprunts et cautionnements :	9 500,00 €	Emprunts et cautionnement :	500,00 €
Opérations d'ordre – Tx régie	0,00 €		
041 – opérations patrimoniales	0,00 €	041 – opérations patrimoniales	0,00 €
Total dépenses d'investissement :	254 886,16 €	Total recettes d'investissement :	254 886,16 €

² Un tableau détaillé des budgets principal et annexe pour l'exercice 2017 est consultable sur le site internet municipal (cliquer sur « réunions du conseil municipal » puis « conseil municipal du 8 avril 2017 »).

La subvention complémentaire attendue de l'État pour les travaux d'aménagement du bourg au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) n'a pas été prise en compte dans les recettes budgétées, car, lors du vote du budget, son attribution n'était pas encore confirmée.

Les 40 000 € de travaux de voirie concernent la route de Malleret (15 500 €), les routes des Barris (4 215,00 €), le VC1 entre Chez Bardy et Le Chassain (4 205,00 €), la route de Chez Lucet (2 355,00 €), le chemin rural de Malleret (8 150,00 €) et des interventions diverses (5 575,00 €).

b-Budget atelier 2017

Dépenses de fonctionnement 2017		Recettes de fonctionnement 2017	
Charges à caractère général :	6 046,00 €	Autres produits de gestion courante :	4 800,00 €
Autres charges de gestion courante :	5,50 €	Résultat reporté de 2016 :	1 251,50 €
Total dépenses de fonctionnement :	6 051,50 €	Total recettes de fonctionnement :	6 051,50 €

Dépenses d'investissement 2017		Recettes d'investissement 2017	
Immobilisations en cours :	14 441,99 €	Excédent d'investissement 2016 :	14 441,99 €
<i>Travaux Divers :</i>	<i>2 441,99 €</i>		
<i>Parking Codechamp :</i>	<i>12 000,00 €</i>		
Emprunts et cautionnements :	350,00 €	Emprunts et cautionnement :	350,00 €
Total dépenses d'investissement :	14 791,99 €	Total recettes d'investissement :	14 791,99 €

Dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église, le budget annexe (dépenses d'investissement) contribuera aux travaux à hauteur de 12 000 € au titre des places de parking des employés de l'atelier.

c-Encours 2017 des emprunts

Date début	Durée de l'emprunt	Objet de l'emprunt	Organisme prêteur	Taux 2017	Échéance 2017		Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2018
					capital	intérêts	
2004	20 ans	Réhabilitation bâtiment mairie et logements	Crédit Agricole	0,18 %	6541,71 €	94,40 €	45 932,48€
2007	10 ans	Élargissement chemin Chez Bardy-Les Trois-Ponts	Département	0 %	800,00 €	0,00	0,00 €
2011	10 ans	Travaux de voirie Chez Aufaure et Rimareix	Département	0 %	800,00 €	0,00	3 200,00 €
2014	10 ans	Travaux de voirie VC n° 1	Département	0 %	800,00 €	0,00	5800,00€

Les 1990 € de **subventions** accordées par la Commune aux **associations** pour l'année 2017 (sous réserve de lui transmettre le rapport d'activité et les comptes 2016 de l'association) se répartissent comme suit : ACCA : 200 € ; Anciens combattants : 170 € ; Comité des fêtes : 200 € + 500 € (affectation du don du comité d'animation et de loisirs) ; Course de Côte : 250 € ; Feydra Tonnerre : 200 € ; Foot : 150 € ; Judo : 160 € ; Association des lieutenants de louveterie : 100 € ; Les P'tits loups : 160 €.

•Règlement intérieur pour le personnel communal

Un projet de règlement intérieur précisant les conditions de travail du personnel employé par la Commune a été préparé et soumis au Conseil municipal pour un premier examen. Après prise en compte des observations des conseillers municipaux, il a été discuté avec les employés communaux et transmis au centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT) de la Creuse pour recueillir l'avis du comité technique placé auprès du centre (instance de représentation du personnel compétente pour les communes de la Creuse employant moins de 50 agents). Les

suggestions reçues en retour du comité sont en cours d'examen, avant que le Conseil municipal ne délibère sur la version définitive du règlement intérieur.

•Chemin de Chez Bardy aux Trois-Ponts

Conformément aux accords conclus entre la Commune et les différents propriétaires concernés, les actes d'achat et de vente des terrains pour l'élargissement du chemin de Chez Bardy aux Trois-Ponts, dans le secteur de Barenteix, à proximité du hameau des Trois-Ponts, sont en cours d'établissement :

- achats par la commune : d'une part, aux différents propriétaires concernés par l'agrandissement du chemin au prix de 1 €, soit Mme Odile CARTON, M. François BELLAT, M. Dominique BONNAUD, l'indivision des héritiers de Mme Yvette BAGNARD, M. Thierry BONNAUD, M. Alexandre LEGRAND, l'indivision des héritiers de M. Laurent BAGNARD, M. Jean-Claude CITAIRE et M. Gérard VAN IPENBURG ; d'autre part, à M. Serge BOURDERIONNET, au prix de 12 €, pour la parcelle AT 36 ; au prix de la vente du délaissé du chemin à M. Gérard VAN IPENBURG (172,25 €) ; les frais (origines de propriété, hypothèques, cadastres, etc.) étant à la charge de la Commune ;
- vente par la Commune à M. Gérard VAN IPENBURG : au prix de 12 €, de la parcelle AT 36 ; au prix de 172,25 €, des 689 m² de délaissé de l'ancien chemin ; les frais (origines de propriété, hypothèques, cadastres, etc.) étant à la charge de la Commune.

•Biens sans maître

Une procédure d'incorporation dans le domaine de la Commune au titre des biens sans maître va être engagée pour trois parcelles à l'abandon situées au hameau du Faux (AH 93, AI 93, AK 259). Elles appartenaient à la personne, décédée depuis plus de trente ans sans héritier connu, qui possédait également au Faux la maison en ruine cadastrée sous le n° AK 255, devenue propriété de la Commune en 2010 à l'issue d'une procédure d'incorporation de bien sans maître, puis vendue par la Commune à M. Gérard VAN IPENBURG.

•Chemin de La Font-La-Vialle à Chez Sandillon

Madame Danielle BELLAT et M. François BELLAT de Chez Bardy, Madame Solange DROUILLARD du Chassain et Madame Christiane PRUGNIT des Bussières à Saint-Oradoux-Près-Crocq (23260) ont demandé que le chemin rural de La Font-La-Vialle à Chez Sandillon soit élargi sur une longueur d'environ 500 mètres sur la commune de Saint-Silvain de façon à permettre, depuis La Font-la-Vialle, une desserte, pour les engins agricoles, des parcelles, leur appartenant et exploitées par M. François BELLAT, situées le long de ce tronçon de chemin³.

Des échanges au sein du Conseil municipal, ainsi que d'une visite sur place du maire et de deux adjoints et d'une rencontre avec M. François BELLAT, il est ressorti un consensus pour considérer que la meilleure solution aux problèmes d'accès par M. François BELLAT aux parcelles qu'il exploite dans ce secteur n'est pas à rechercher, à l'ouest, dans un élargissement du chemin rural de La Font-La-Vialle à Chez Sandillon, mais, à l'est, dans une amélioration du chemin rural

³ Au-delà, le chemin est mitoyen avec la commune de Néoux sur environ 430 mètres, puis intégralement sur la commune de Néoux sur 170 mètres et à nouveau mitoyen entre Saint-Silvain et Néoux sur 220 mètres, puis intégralement sur les communes de Néoux et ensuite de Saint-Alpinien.

partant du Chassain vers le nord et desservant les parcelles du plateau. Les aménagements susceptibles d'être effectués sur ce chemin partant du Chassain vont donc être étudiés et chiffrés.

•***Chemin de la carrière à Sannegrand***

La Municipalité a été saisie de plusieurs plaintes contre un ruissellement d'eau intempestif à mi-pente du chemin de la carrière à Sannegrand. Sont notamment en cause une source située sur une parcelle sectionnaire en bordure du chemin et le fait qu'un exploitant agricole, M. Laurent MORELE, a rebouché deux saignées du chemin pour que les eaux ne mouillent pas ses parcelles contiguës.

Les différentes parties prenantes ont été rencontrées par le Maire et le premier adjoint. La question a ensuite été évoquée, le 29 avril, lors de la réunion annuelle des habitants des sections de commune de Sannegrand et des Barris. Par ailleurs, une analyse juridique a été effectuée : dès lors que les eaux ne proviennent pas d'un écoulement naturel mais d'un dispositif mis en place pour les conduire, le propriétaire du fond vers lequel les eaux sont dirigées est en droit de s'y opposer, selon l'article 640 du code civil.

À la suite des contacts pris avec les propriétaires de parcelles voisines et d'une réunion tenue sur place le 7 juin, une solution a été identifiée. Elle consiste à diriger les eaux de ruissellement de préférence vers une parcelle contiguë appartenant aux héritiers de Mme Trépied, qui en sont d'accord, et à réaliser différents travaux sur ou le long du chemin, ainsi qu'autour de la source. Le chiffrage de ces travaux est en cours.

•***Chemin de Sannegrand à Mautes***

Une portion du mur de soutènement (long de plus de 45 mètres) du chemin de Sannegrand à Mautes s'est effondrée à la sortie est du hameau de Sannegrand. Un élargissement de l'assiette du chemin, d'un mètre de part et d'autre, devrait permettre de lui donner une meilleure assise par un enrochement. L'accord amiable des trois propriétaires riverains concernés a été sollicité et le coût des travaux va être précisé. La nécessité éventuelle de limiter, par arrêté municipal, au moins temporairement, le tonnage des engins empruntant le chemin est aussi examinée.

•***Autres Travaux***

Les devis obtenus pour la réfection du plafond et la peinture de **la salle des associations** situent la dépense entre 3 200 € et 3 700 € TTC. Or pour un montant du même ordre à la charge de la Commune, il serait possible d'effectuer des travaux plus importants – faux plafond avec isolation, réfection de l'électricité, pose de plinthes : en effet, comptabilisés alors en dépenses non pas de fonctionnement mais d'investissement, ils ouvriraient droit à une subvention de l'État (DETR à 50 %) ainsi qu'à la récupération de la TVA. Cette seconde option a été retenue et sera mise en œuvre en 2018.

Pour **l'éclairage public du bourg**, l'entreprise CARRÉ a installé deux lanternes situées respectivement en face de la maison MONTEL/BUSSET et entre les maisons MOUTARDE et GRASS. Elle a également remplacé la borne lumineuse cassée devant la salle polyvalente.

Halim Elec, fournisseur et installateur des radiateurs électriques de **la salle polyvalente**, a remplacé gratuitement la grille endommagée d'un radiateur.

Le circulateur du **chauffage de l'école** a dû être remplacés cet hiver (entreprise TIMBERT, la moins-disante).

Comme demandé par M. SCHMITZ, deux petits camions de tout-venant vont être livrés sur le chemin public desservant sa maison et deux autres habitations. M. SCHMITZ étendra lui-même ce tout-venant.

Le parapet en béton du **pont du Moulin du Faux** a été endommagé sans que l'auteur ne se soit signalé. L'entreprise Franck TABARD va effectuer la réparation.

Fauchage des accotements par le SIVOM : une première passe rapide a été effectuée début juin ; un fauchage complet a été réalisé début juillet.

Travaux routiers 2017 : ils seront réalisés courant juillet.

Au bourg, M. Hugo BONDER se plaint d'arrivées d'eau de ruissellement dans son sous-sol (l'ancienne étable de la grange) en provenance de la place de l'église et de la route. Les travaux prévus sur la place de l'église, qui incluent un dispositif de collecte des eaux de pluie, devraient réduire le volume des eaux de ruissellement sur la route et ses accotements. S'agissant de ruissellement de surface, un drain serait, en tout état de cause, inopérant.

•Questions diverses

Comme il est de règle, le Conseil municipal a pris connaissance des **rapports annuels 2015 sur la qualité et le prix de deux services publics**, d'une part celui de l'eau potable, assuré par le SIAEP de la Rozeille (dont le prestataire est la société SUEZ EAU France) et, d'autre part, celui de l'élimination des déchets ménagers, assurée par le SIVOM. Dans les deux cas, le Conseil a souhaité que les prochains rapports comportent des comparaisons avec les coûts, les tarifs ou la fiscalité (déchets ménagers) constatés dans les réseaux et les collectivités ou intercommunalités voisins.

Une évolution importante de **la législation en matière d'urbanisme** est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 : en application de l'article L. 142-4 4^o du code de l'urbanisme, les secteurs situés en dehors des parties actuellement urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme – ce qui est le cas de Saint-Silvain - ne pourront plus bénéficier de dérogations sur délibération du conseil municipal. Seul le préfet pourra déroger et seulement à titre exceptionnel.

Désormais, pour une commune de moins 2 000 habitants comme Saint-Silvain, la consultation du **service du domaine** (direction générale des finances publiques) n'est plus obligatoire pour leurs cessions immobilières (quel que soit le montant), ni pour leurs acquisitions amiables ou par préemption inférieures à 180 000 € HT, ni pour les prises à bail avec loyer annuel inférieur à 24 000 €. L'obligation ne demeure (au premier euro) que pour les seules acquisitions par voie d'expropriation. Les possibilités de consultation facultatives sont par ailleurs strictement encadrées.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est un service relevant du Département, mais auquel les communes contribuent. Le Conseil municipal a accepté d'acquitter une participation financière exceptionnelle supplémentaire de 1 €/habitant, soit 201 € pour la Commune (population légale de 201 habitants au 1^{er} janvier 2017), pour cautionner (125 000 €) un emprunt bancaire de 1,5 M€ à souscrire par le SDIS.

Les Elections

Présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017

1 ^{er} tour		2 ^{ème} tour	
Inscrits	203	Inscrits	203
Votants	160	Votants	161
Exprimés	153	Exprimés	119
Nuls + blancs	7	Nuls + blancs	42
Participation	78,8 %	Participation	79,3 %
Nicolas Dupont-Aignan	9 - 5,9 %	Emmanuel Macron	89 - 74,8 %
Emmanuel Macron	34 - 22,2 %	Marine Le Pen	30 - 5,2 %
Nathalie Arthaud	2 - 1,3 %		
Jacques Cheminade	0 - 0 %		
Jean-Luc Mélenchon	34 - 22,2 %		
François Fillon	26 - 17,0 %		
Marine Le Pen	17 - 11,1 %		
Benoît Hamon	18 - 11,8 %		
Philippe Poutou	3 - 2,0 %		
Jean Lassalle	8 - 5,2 %		
François Asselineau	2 - 1,3 %		

Législatives : 11 et 18 juin 2017

1 ^{er} tour		2 ^{ème} tour	
Inscrits	204	Inscrits	204
Votants	119	Votants	114
Exprimés	118	Exprimés	91
Nuls + blancs	1	Nuls + blancs	23
Participation	58,3 %	Participation	55,9 %
Michel Vergnier	22 - 18,6 %	Jean-Baptiste Moreau	50 - 54,9 %
Jean-Baptiste Moreau	39 - 33,1 %	Jérémie Sauty	41 - 45,1 %
Véronique Dubeau-Valade	1 - 0,8 %		
Michèle Mounier	0 - 0 %		
Jérémie Sauty	27 - 22,9 %		
Philippe Gombert	0 - 0 %		
Cécile Pinault	2 - 1,7 %		
Jean-Jacques Lacarrere	0 - 0 %		
Claude Guerrier	0 - 0 %		
Martial Maume	5 - 4,2 %		
Damien Demarigny	2 - 1,7 %		
Pierrette Bidon	5 - 4,2 %		
Laurence Pache	14 - 11,9 %		
Hervé Guillaumot	1 - 0,8 %		

Carte d'identité

changement modalités de recueil



Dans le cadre du Plan Préfectures Nouvelle Génération, à compter du 15 mars 2017, en région Nouvelle-Aquitaine, les modalités de recueil et traitement des cartes nationales d'identité (CNI) sont modifiées.

La demande de CNI est désormais déterritorialisée, comme pour le passeport. Un usager peut se rendre dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil DR sur le territoire français. Aux alentours, les mairies d'AUBUSSON, CROCQ et AUZANCES sont équipées.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous connecter sur le site "Service-Public.fr" ou consulter le document "[la carte d'identité à portée de clic](#)"

Recensement

Résultat du recensement du 19 janvier au 18 février 2017

	Décompte de l'agent recenseur
Nombre d'habitants	211
Résidences principales	92
Résidences secondaires, logements vacants,	111
Nombre de logements enquêtés	203
Nombre de logements non enquêtés	0



Merci aux habitants de Saint-Silvain pour leur accueil ainsi qu'à Stéphanie, notre secrétaire de Mairie pour sa sympathique aide logistique. Malgré une météo délicate, (froid et verglas), ce travail m'a permis de mieux connaître les villages de notre Commune et son histoire.

Vie scolaire

Le conseil d'école a eu lieu le 23 juin 2017

1 - Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2017

- Mme Hélène JOSEPH (Saint-Silvain) : 7 ou 8 CM2 + 10 CM1 = 17 ou 18 élèves
 - Mme Sabrina SAINSON: 9 CE2 + 8 CE1 = 17 élèves
 - Mme Nathalie de LAGUERENNE : 8 CP + 8 GS = 16 élèves
 - Remplaçant (e) de Mme FARIN : 9 MS + 7 PS = 16 élèves
- TOTAL = 66 ou 67 élèves

Mme Monique FARIN prend sa retraite à partir de juillet 2017.

Madame SAINSON poursuit à temps partiel (80%), le lundi est assuré par Monsieur Johann BONILLA DE LA PLATA.

2 – Les travaux : La salle de classe de Saint-Silvain a été entièrement refaite avec notamment l'abaissement du plafond, l'isolation, l'électricité, la VMC et les peintures. A Bellegarde, les travaux ont duré plusieurs mois pour un agrandissement de deux salles de classe, du dortoir et création d'une salle de motricité et sanitaires.

Ces travaux financés par la Communauté de Communes s'élèvent à 464 474,52 € TTC.



3 – Temps périscolaire : 70% des parents et enseignants sont pour un retour à la semaine des 4 jours, une motion a donc été envoyée à la Directrice de l'Académie.

Ce rythme scolaire a été validé en Conseil Communautaire et également au Conseil Départemental. Il sera mis en application dès la rentrée 2017.

Etat-civil et nouveaux arrivants

Nouveaux arrivants :

Madame Adeline PALUCH à Chez Bardy (ex-locataire TOTY),

Madame Céline RAMIREZ et Monsieur Nicolas GIBERT à Chez Bardy (ex- locataire CHASTANG – LERAY),

Madame Cindy GAGNIER au Puy du Faux (ex-proprétaire HATT),

Madame Jocelyne GERBAULET et Monsieur Christian BERRE à Chez Villatte (ex-locataire GOUTNIKOFF),

Monsieur Christophe KURATLE au Faux (ex-proprétaire PARIS),

Monsieur et Madame PONTUS à Chez Lucet (ex-proprétaire MOREAU).

Bienvenue dans notre commune



INTERNET



LA MONTÉE EN DÉBIT...C'EST DEMAIN !



Chez Taverne - Ancien et nouveau Sous-Répartiteur

Notre objectif va bientôt être atteint ! 2017 sera l'année de la Montée en débit Internet pour notre commune. Les travaux de génie civil et la pose de la fibre optique depuis le central de Bellegarde jusqu'à Chez Taverne sont terminés. Une nouvelle armoire est maintenant installée à Chez Taverne. Les travaux de câblage sont en cours. LA MISE EN SERVICE est prévue avant cette fin d'année. Tous les habitants de Saint-Silvain auront accès à Internet avec un débit de 5 Mégabits par seconde minimum. N'étant pas distribué par le même réseau, le village de Bagnard ne pourra malheureusement pas en profiter tout de suite mais cela viendra avec la 2^{ème} tranche du Schéma d'aménagement numérique (SDAN) de notre Communauté de communes.

Dès que la mise en service commerciale sera effective, le Conseil Municipal organisera une réunion publique de présentation avec la présence de DORSAL (syndicat mixte chargé de l'aménagement numérique du Limousin) et du Conseil Départemental. Y sera notamment indiquée la démarche (gratuite) à faire auprès de votre fournisseur d'accès internet (Altice/SFR, Bouygues, Free, Orange, etc.) pour bénéficier de cette grande amélioration de la desserte numérique de notre Commune. Nous resterons ensuite à la disposition des habitants qui auront besoin d'un support technique.

Tout juste 18 ans...né le 28 mai 1999 à Clermont Ferrand, Antoine CHOSSON habite le village de Malleret avec pour origine maternelle le département du Nord et la commune de Mautes côté paternel. Après le primaire à Bellegarde, le collège à Auzances et le lycée d'Ahun, Antoine a choisi le domaine agricole comme orientation professionnelle.



L'entretien a lieu pendant des épreuves du Baccalauréat Professionnel « Conduite et Gestion d'Entreprise Agricole » et il souhaite poursuivre en BTS technico-commercial agricole. Donc inutile d'envisager la vie en ville et encore moins à l'étranger, Antoine a besoin de la tranquillité et de la végétation creusoise. 18 ans, c'est le permis de conduire, la voiture : quel plaisir, quelle liberté, quel bonheur !!! Son premier vote est pour les élections législatives car il n'était pas encore majeur pour les présidentielles. Ce jeune homme calme se dit un peu timide, passionné de chasse et de foot, Antoine aime les sorties au bal et les parties de paintball avec les copains.

Il espère obtenir son BAC, réussir dans la vie, être heureux dans son travail, pense que ses parents n'ont pas eu de chance (sans portable, sans internet, sans jeu vidéo...), reconnaît qu'ils lui ont transmis une très bonne éducation.

Merci Antoine pour cet échange tellement agréable, ton calme et ton sourire font plaisir à voir.

Info de dernière minute : Antoine a obtenu son BAC ! Toutes nos félicitations !

Née le 14 octobre 1998 à Montluçon, Justine DESMICHEL, fille de Françoise et Jacques, petite fille d'Odette et Paul GALLAND de Flattard, entre déjà dans la vie active cette année.

Après une scolarité en primaire à Bellegarde et St-Silvain, le collège à Aubusson, les lycées de Bourganeuf, Ahun et Cussac Justine possède le Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles Option services aux personnes, et donc de nombreuses possibilités d'emploi en Creuse.

Car c'est bien sa priorité : la vie à la campagne, aucune envie de vivre ailleurs et même Guéret serait trop loin... Justine est une passionnée de la nature, des paysages mais aussi de la chasse. Elle pense que ses parents ont eu une belle jeunesse, qu'ils lui ont transmis une « bonne éducation » et un esprit de famille tellement important que sa voix tremble quand elle se remémore son grand moment de bonheur, il y a deux ans, lors d'un rassemblement familial. Oh, il y a bien eu quelques punitions, des lignes à copier et à l'adolescence le « privé de portable » ...qu'il est dur de s'en passer dit-elle.

Il faut l'aide de maman pour définir un défaut et une qualité : un peu râleuse et pas rancunière.

Ses vœux : obtenir le permis de conduire pour se rendre au travail, aller à pieds au bal à Saint-Silvain, le message est passé...

Le monde des adultes lui fait un peu peur avec ces responsabilités et le besoin d'argent pour payer toutes les factures ! Heureusement adulte veut aussi dire droit de vote, « il ne faut pas oublier que certains se sont battus pour obtenir ce droit et c'est un moyen de donner son avis » dit elle. Merci Justine, à toi qui dit haut et fort que notre Creuse est belle.

Info de dernière minute : Justine a obtenu son permis de conduire. Toutes nos félicitations !



Les temps forts de la Commune

✓ **Le 5 février** : thé dansant

Organisé par le Comité des Fêtes et animé par Jean-Marie COUEGNAT, le thé dansant s'est déroulé dans une ambiance très sympathique, cette animation sera reconduite l'année prochaine.



✓ **Le 25 avril** : formation du défibrillateur

A l'invitation du Maire et de la Municipalité, une trentaine d'habitants de Saint-Silvain est venue, mardi 25 avril, à la salle des associations, pour inaugurer le **défibrillateur** installé au bourg. Il se trouve dans le couloir de la Mairie (accessible en permanence). Sa présence est indiquée à l'extérieur par une signalétique couvrant également la salle polyvalente.

A cette occasion, les participants ont appris à se servir de cet équipement, très facile à manier par tous : il parle à l'utilisateur, lui indiquant ce qu'il faut faire.

Surtout dans des communes rurales, comme Saint-Silvain, éloignées des centres de premiers secours, un défibrillateur permet de sauver des vies en cas d'arrêt cardiaque.

Les participants ont aussi bénéficié d'un rappel des gestes - également très simples - du massage cardiaque.

Le défibrillateur du bourg de Saint-Silvain a été acquis grâce au mécénat de trois entreprises :

CODECHAMP, GROUPAMA et CREDIT AGRICOLE. La Commune les en remercie vivement.

Un verre de l'amitié a conclu cette sympathique et fort utile inauguration.



✓ Le 8 mai 2017 : armistice de la guerre 1939 – 1945

Lors de la célébration, Thimothé et Till, les enfants de notre institutrice, ont déposé une gerbe devant le monument aux morts.
A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur a été servi dans la salle des associations



✓ Le 19 mai : fête des voisins



Pour la 2^{ème} année, et avec encore plus de voisins, Saint-Silvain a profité de cette soirée très conviviale pour faire connaissance ou se retrouver autour d'un buffet gigantesque et savoureux
Le comité des fêtes remercie sincèrement tous les participants.



✓ Le 26 mai : fleurissement du bourg



Beaucoup de personnes ont signalé l'embellissement du bourg durant l'été 2016, tout le mérite revient à Francis CHARDEAU.
Au nom de tous, nous le remercions.

Sébastien, notre employé communal, a mis tout en œuvre pour conserver les géraniums durant l'hiver, l'achat de fleurs a été moindre cette année.



✓ Le 9 juin : assemblée générale de l'A.C.C.A.

Suite à la démission de Mathieu MOURLON, c'est Alexandre BOURDERY qui intègre le bureau.

Bilan de la saison : 32 chevreuils, 4 sangliers (moins de 50kg), 20 renards.

✓ Le 24 juin : concours de pêche

Ce samedi 24 Juin, la canicule avait fait place à un temps parfaitement clément pour accueillir le traditionnel concours de pêche de l'A.P.P.M.A. « La Tardes ».

Comme à l'accoutumé, Mr Michel CHANARD avait fort aimablement mis son champ à disposition de l'Association et des pêcheurs. Nous l'en remercions.

Outre les 12 adultes « mordus » de la pêche, l'A.P.P.M.A. a eu le plaisir de voir, cette année, un afflux record de jeunes, qui seront sans nul doute, les pêcheurs de demain. Une quinzaine d'enfants de moins de 16 ans, ont ainsi rivalisé, sans avoir à rougir de leurs performances, avec leurs aînés.

Tous sans exception, sont repartis avec des truites pour un poids total de prises de 20kg et le lot offert par la Société, le Conseil départemental et les mairies de Bellegarde et Saint-Silvain.

L'A.P.P.M.A. remercie tous ces amateurs venus témoigner de leur attrait pour ce loisir, et s'il en est besoin, leur rappelle le classement établi à l'issue du concours.

Adultes :

- 1^{er} Michel REIX
- 2^{ème} Frédéric ROUCHON
- 3^{ème} Hervé RIGAUD 1^{er} sociétaire
- 4^{ème} René BEAUFORT
- 5^{ème} Daniel BAYLE

Jeunes

- 1^{er} Margaux PEINE et 1^{ère} fille
- 2^{ème} Mathis GALLAND
- 3^{ème} Romain MEYNARD
- 4^{ème} Alexis MONTAGNE
- 5^{ème} Maxime MEYNARD
- 6^{ème} Hugo PEINE
- 7^{ème} Mathis DESFEMMES
- 8^{ème} Florine MOUTARDE
- 9^{ème} Oscar RUINAUD
- 10^{ème} Amaury FERNANDES



Romain avec une truite de 1,1kg
Michel REIX



Le président, Jean Claude LOTTE avec le vainqueur

A vos Agendas

- ✓ samedi 29 et dimanche 30 juillet : course de côte

**St Silvain Bellegarde
Bellegarde en Marche**

LA TARDES

COURSE DE CÔTE

19^{ème} EDITION

FFSA
COUPE DE FRANCE MONTAGNE

ENTREE 5€

www.asa-st-martial.fr

LA MONTAGNE

SAMEDI 29

DIMANCHE 30

JUILLET 2017

Samedi 16h à 18h Essais libres
20h COCHON à LA BROCHE
sur réservation 18€
Réservation repas : 06 16 83 40 37
SOIREE DISCO GRATUITE

Dimanche 8h30 à 9h45 Essais libres
10h00 à 11h45 Essais chrono
19h45 à 18h00 Montées course

Buvettes et restauration sur place

ASA MANTIAL LIMOGES
LA CREUSE
france bleu creuse
RENAULT La vie, avec passion RENAULT AUBUSSON
IPNS DTC RACING

La 19ème édition de la Course de Côte de la Tardes aura lieu le dernier week-end de juillet.

Les essais libres (non chronométrés) se dérouleront le samedi 29 après midi. Le soir un repas est organisé par l'association sous chapiteau sur le parking de la salle polyvalente de St Silvain : un cochon à la broche et ses pommes de terre avec entrée, fromage et dessert (au prix de 18€ Merci de bien vouloir réserver au 06.16.83.40.37). Nous vous proposons ensuite un Bal Disco dans la salle afin de poursuivre la soirée (entrée libre).

Le dimanche 30 juillet sera la journée de la course : des essais chronométrés le matin et les manches courses l'après midi (buvette et restauration rapide sur place).

L'année passée, plus de 60 pilotes sont venus courir sur notre tracé, nous espérons qu'ils soient encore plus nombreux cette année !

Ami public nous vous attendons nombreux pour découvrir ou redécouvrir le spectacle apporté par les pilotes.

Aurélie RODRIGUES GASPARD, Présidente de l'association

- ✓ **dimanche 13 août** : fête champêtre au terrain communal
 Au programme : brocante, concours de chevaux de traits, concours de pétanque, sciage au passe partout, battage à l'ancienne avec fauchage de blé à la lieuse tirée par des chevaux, jeux pour enfants, présentation d'une meute de chiens et démonstration de chasse à courre (sur leurre), trompe de chasse...
 Restauration midi : plateaux repas,
 Restauration en soirée : entrecôte-fondu-frites.

- ✓ **vendredi 8 septembre à 18h30** : Assemblée Générale du Comité des Fêtes à la salle des associations.

- ✓ **dimanche 17 septembre** : fête de la Saint Silvain avec procession et messe.
 A partir de 12h30 repas à la salle polyvalente organisé par le Comité des Fêtes.
 L'après-midi, M. Secque propose la visite de son moulin des Barris, qu'il a entièrement restauré lui-même.

- ✓ **samedi 11 novembre** : concours de belote organisé par le Comité des Fêtes.

- ✓ **samedi 18 novembre** : 20ème pot au feu organisé par l'association SILVIA.

- ✓ **dimanche 19 novembre** : préparation et distribution des p'tits déjeuners de l'Association Trisomie 21 pour les communes de St-Silvain et Bellegarde.
 Contact : 05 55 67 66 04

Important : Fermeture du secrétariat de Mairie du 6 au 31 août

Si besoin, contacter : Alain BUJADOUX 06 78 03 78 94
Alain GRASS 06 71 41 17 91
Isabelle CARTON 06 33 54 08 72